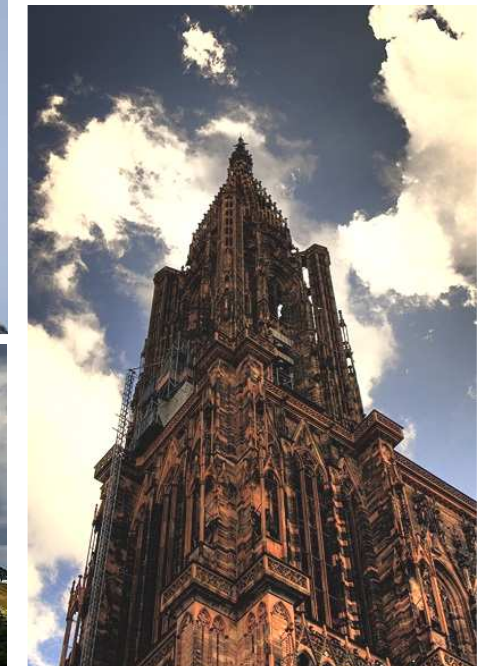


Du 11 au 14 Juin  2010

6^{ème}
CHALLENGE MOTO
ASGCE

ALSACE



Ami(e)s motard(e)s,

La section Moto de la Caisse d'Epargne Alsace sera heureuse de vous accueillir en Alsace du 11 au 14 Juin 2010 pour cette 6^{ème} édition du challenge Moto de l'ASGCE.

A mi-chemin de Strasbourg et de Colmar dans un parc paysager de 7 hectares le Club-Belambra « Les Cigognes » d'Albé sera notre lieu d'hébergement.



Nous comptons sur votre présence afin d'inscrire le challenge 2010 dans la droite lignée des versions précédentes : convivialité, échange, bonne humeur.

Les organisateurs.

Programme



Nous allons circuler sur des routes départementales fréquentées et sinueuses pour certaines. De ce fait, **l'application stricte des règles de prudence et de civisme ainsi que le respect du code de la route est indispensable.**

Vendredi 11 juin 2010

Pour venir : Club-Belambra « Les Cigognes » d'Albé / 67220 Albéville (03.88.58.22.58)



- A partir de 16 heures :
 - ↳ Accueil des participants sur le site
 - ↳ Remise des clés et de la feuille de route
- A partir de 20 heures :
 - ↳ Dîner de l'ensemble des participants



Infos pratiques

- **Signalez une éventuelle arrivée tardive** (pour prévoir un plateau froid)
- **Pensez à faire le plein de votre moto**
- **Les motos stationneront sur le parking** (possibilité de décharger et charger la moto devant le logement attribué)

Samedi 12 juin 2010

A partir de 7H00, petit déjeuner

Rassemblement des groupes sur le parking en fonction de l'heure de départ
(cf : feuille de route remise lors de l'arrivée)

A 8h15 départ du 1^{er} groupe (les autres suivent à 5min d'intervalle)

- ↳ Départ pour une balade dans le sud de l'Alsace (Haut-Rhin)
- ↳ Déjeuner dans un restaurant sur le parcours

A partir de 20 heures :

- ↳ Dîner suivi d'une soirée animée (animation Belambra)

Dimanche 13 juin 2010

A partir de 7h00, petit déjeuner

Rassemblement des groupes sur le parking en fonction de l'heure de départ
(cf : feuille de route remise lors de l'arrivée)

A 8h15 départ du 1^{er} groupe (les autres suivent à 5min d'intervalle)

- ↳ Départ pour une balade dans le Nord de l'Alsace (Bas-Rhin)
- ↳ Déjeuner dans un restaurant sur le parcours

A partir de 19 heures :

- ↳ Apéritif offert par l'ASGCE, photos du groupe
- ↳ Dîner suivi d'une soirée animée

Lundi 14 juin 2010

A partir de 7h00, petit déjeuner

Départ des participants après des adieux déchirants ...

TARIF

La participation au Challenge est fixée à **190 euros** par personne.

Ce tarif comprend :

- ↳ L'hébergement en logement de 2-3 places du vendredi soir au lundi matin
(lits faits à l'arrivée, linge de toilette et torchon fourni, ménage de départ inclus [sauf coin cuisine et vaisselle])
- ↳ Les repas du vendredi soir au lundi matin

IMPORTANT

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

LE 31 Mars 2010 !

Le nombre de place total est limité
à **160** personnes.

Conditions de prise en compte de l'inscription :

L'inscription doit être accompagnée de son règlement et vous devez (Internes GCE et Externes) disposer d'une Licence ASGCE à jour (renouvellement et cotisation 2010 – documents disponibles auprès de votre CE)

Conditions d'annulation de l'inscription :

- L'annulation est possible jusqu'au 16 Mai 2010 par simple mail à ammann.r@wanadoo.fr
- Passé cette date, l'annulation ne sera possible que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, ...)

Pour toute question et/ou information pratique :



www.sl.24bis.com



ammann.r@wanadoo.fr
pascal.schott@laposte.net
catherine.dollinger@wanadoo.fr

Pour nous signaler un retard et/ou pour toute information pratique :



06.99.36.08.53 (Robert)
06.48.22.75.86 (Pascal)

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
6^{ème} CHALLENGE MOTO ASGCE
11 au 14 Juin 2010

Pilote

NOM :		Prénom :				
Adresse :						
Entreprise :						
Taille :	S	M	L	XL	XXL	XXXL

Contact

Tél fixe :		Portable :				
e-mail :						
Personne à prévenir en cas d'urgence : (nom, adresse et n° de téléphone)						
N° de licence ASCEF :		Groupe sanguin :				

Passager

NOM :		Prénom :				
Personne à prévenir en cas d'urgence : (nom, adresse et n° de téléphone)						
N° de licence ASCEF :		Groupe sanguin :				
Taille :	S	M	L	XL	XXL	XXXL

MOTO

N° immatriculation :		Type :				
N° carte verte assurance :						

Joindre **obligatoirement** une photocopie de la carte verte

En cas de régime alimentaire particulier, merci de le préciser :.....

HEBERGEMENT

En hébergement double ou triple, merci d'indiquer avec qui vous partagerez votre logement (NOM et Prénom) :.....
 (à défaut d'indication nous composerons en fonction des arrivées)

En cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, transmettre les bulletins individuels et les règlements au capitaine de l'équipe. MERCI.

Joindre le règlement : **190 € par participant.**
 Chèque à l'ordre de : **CE CEALSACE Section Moto**

BULLETIN D'INSCRIPTION D'UNE EQUIPE
6^{ème} CHALLENGE MOTO ASGCE
11 au 14 Juin 2010

ENTREPRISE (CE, FILIALE, GIE)

NOM DE L'ENTREPRISE :

Capitaine de l'équipe

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tél fixe :	Portable :
e-mail :	

Pour faciliter l'organisation, en cas d'inscriptions multiples pour une même entreprise, récapituler les inscriptions dans un tableau.

Il est important de contrôler avant l'envoi, la présence et la régularité des documents demandés :

- Bulletins individuels complétés,
- Chèques remplis et signés,
- Photocopie de la Carte verte d'assurance.

ADRESSE :

Comité d'Entreprise Caisse d'Épargne Alsace
Challenge Moto 2010 - A l'attention de Robert AMMANN
Rives Etoile - 3, route du Rhin
67100 STRASBOURG

REGLEMENT MOTO

Mise à jour mars 2009.

ARTICLE 1 La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de l'ASGCE. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s ASGCE répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de l'ASGCE.

ARTICLE 2 L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3 Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4 En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5 Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6 L'ASGCE sera représentée, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge ASGCE, à l'équipe Challenger.

ARTICLE 7 Le nombre de participants d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice). Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9 Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre contrat groupe. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 L'organisateur devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11 A l'issue des épreuves, le challenge ASGCE sera attribué à l'équipe organisatrice l'année en cours.

ARTICLE 12 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge ASGCE par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge ASGCE (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de l'ASGCE pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Trophées par équipe : Outre le Challenge ASGCE qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge ASGCE par équipe.